

Plan académique de formation 2020-2021

Surcharge et dépassements horaires majeurs

Monsieur le Directeur Académique,

Nous souhaiterions porter à votre connaissance ce qui nous apparait au **SNALC Nice** comme une surcharge conséquente pour l'ensemble de la profession.

Cette surcharge amène notamment les conseillers pédagogiques à dépasser les quotités horaires dévolues à certaines de leurs missions. En effet, les 12 heures de visites en mathématiques et français en classe, relatives aux rapports et entretiens, risquent de faire exploser un emploi du temps déjà très chargé. Nous rappelons également que ces visites ne sont pas souhaitées par une proportion importante de collègues qui les subissent plus qu'ils ne les appellent de leurs vœux. Pour éclairer notre propos, considérons qu'un conseiller pédagogique peut accompagner 5 constellations de 8 personnes. Cela représente 80 jours par année scolaire. En comptant 1 jour de préparation/documentation/compte-rendu par période et par constellation, soit 5 jours x 5 constellations, cela représente 25 journées. Le dispositif mobilise donc chaque conseiller pédagogique 105 jours par an, soit à mi-temps. C'est impossible au vu de leurs missions et cela les amènera inmanquablement à opérer des choix dans les tâches qui leur sont dévolues.

Un autre problème voit le jour : celui du remplacement. Considérant 80 professeurs des écoles en formation par an et par circonscription (40 en français et 40 en maths), l'impact annuel de la formation en jours de remplacement pour une circonscription avec 10 constellations serait alors de 160 journées de remplacement. Pour le **SNALC Nice**, ceci est **impossible sans injecter de façon massive des moyens de remplacement qui font déjà cruellement défaut** avec plus de 100 enseignants absents non remplacés sur certaines périodes de l'année.

En outre, les leviers envisagés (journée de solidarité, 6 à 12 h au sein des 108h, etc.) nous semblent **empiéter sur les besoins essentiels aux équipes pédagogiques**, besoins fondamentaux qui ne pourront plus être traités à la mesure de leur impérieuse nécessité. Des pans éducatifs fédérateurs des équipes vont s'effondrer sous couvert de progrès, ce que le **SNALC Nice** ne peut tolérer. La formation pendant les vacances ne nous semble pas non plus envisageable pour les professeurs des écoles, qu'ils soient adjoints ou conseillers pédagogiques, sans dégrader considérablement leurs conditions de vie.

Aussi, nous souhaiterions que le plan académique de formation ne soit générateur ni de surcharge pour les personnels précités, professeurs des écoles travaillant en équipes ou conseillers pédagogiques, ni de l'accroissement du déficit de remplaçants.

Dans l'attente de votre réponse et d'éclaircissements sur cette situation potentiellement problématique, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Académique, en mon dévouement à la cause de l'École Publique.

Ange Martinez
Élu CAPD SNALC Nice